

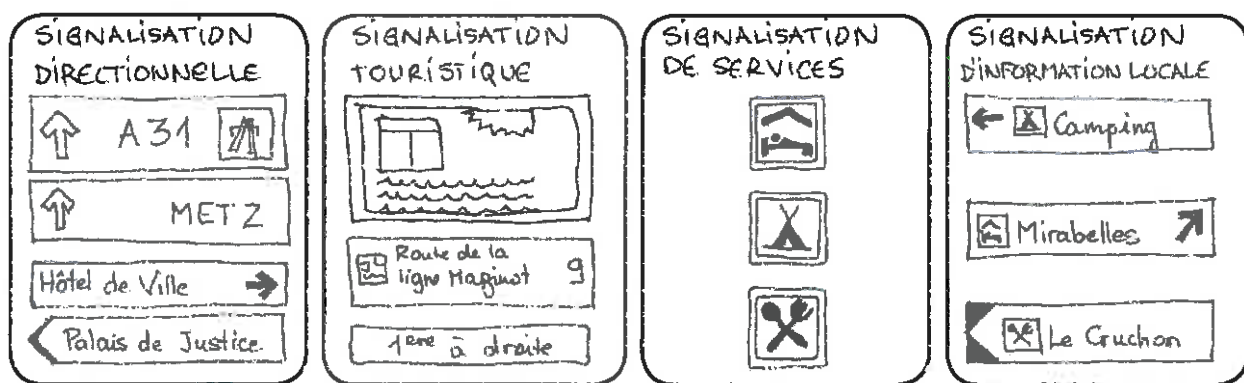
des alternatives

possibles aux préenseignes



Il existe parallèlement à la réglementation sur l'affichage publicitaire définie par le Code de l'Environnement, une réglementation relative à la signalisation routière relevant du Code de la Route.

Ces dispositions relatives à la signalisation routière permettent d'encadrer la signalisation de certaines catégories d'informations relatives à certains lieux, endroits, sites, services ou équipements.



la Signalisation d'Information Locale (SIL)

La SIL est un dispositif de signalisation routière qui permet aux usagers de la route d'accéder facilement et en toute sécurité aux activités commerciales et de services mis à leur disposition, tout en préservant les paysages et en luttant contre la pollution visuelle.

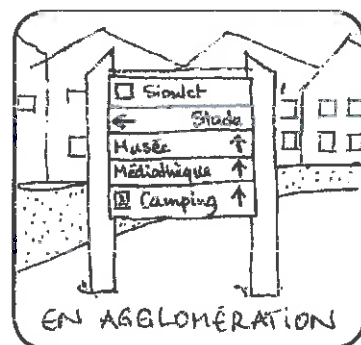
Installée sur le domaine public routier, la SIL est :

- applicable en et hors agglomération
- interdite sur autoroute et route à chaussées séparées et leurs voies d'accès
- dissociée physiquement de la signalisation directionnelle courante
- relative aux services et équipements d'intérêt local utiles aux personnes en déplacement.

Le dispositif tient compte des demandes de signalisation et est élaboré par la commune ou l'EPCI¹ qui définit la ligne esthétique et les implantations, dans le respect des règles de sécurité routière et avec l'autorisation du gestionnaire de voirie concernée. Lorsque le gestionnaire de voirie a élaboré une charte de la SIL sur son domaine, la signalisation mise en place sur les voies concernées respectera cette charte.

Ce système d'indication présente un intérêt nouveau au regard de la suppression au 13 juillet 2015 de la plupart des préenseignes dérogatoires antérieurement admises (hôtels, garages, restaurants...)

Les Parcs Naturels Régionaux en particulier encouragent ce type de dispositifs car ils permettent aux partenaires économiques d'assurer la promotion de leurs activités dans le respect du cadre de vie et du Code de l'Environnement.



EN AGGLOMÉRATION



HORS AGGLOMÉRATION

¹ EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale